

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Votants : 32

N°2021-71

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 24 septembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart procuration à Agnès Varachaud, Hervé Mazeaud procuration à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancoing

Secrétaire de séance : Alain Duris

Objet : Octroi de subventions : Fédération Départementale de la Chasse et Collège du Parc à 87440 Saint-Mathieu.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin a été destinataire de deux demandes de subventions émanant d'une part de la Fédération Départementale de la Chasse, et d'autre part du Collège du Parc à 87440 Saint-Mathieu.

Ces demandes sont les suivantes :

1/ Fédération Départementale de la Chasse

En 2019, la Communauté de Commune Ouest Limousin a versé une subvention d'un montant de 4749,35 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de la mise en place de l'équarrissage aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine. En 2020, une subvention d'un montant de 3862,00 € a été versée à cette Fédération pour le même objet

Pour l'année 2021, la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne se tourne de nouveau vers la Communauté de Communes Ouest Limousin afin que lui soit versée une subvention d'un montant de 3799,22 €.

2/ Collège de Saint-Mathieu

Le collège du Parc à Saint-Mathieu organisera en partenariat avec les collèges de Châlus et Rochechouart un projet pédagogique dénommé « poussières d'étoiles ». Ce projet pluridisciplinaire (français, sciences, arts plastiques) concerne notamment la création d'un spectacle de danse en collaboration avec la compagnie « sous la peau » et en partenariat avec le Musée d'Art Contemporain de la Haute-Vienne, le Théâtre de la Mégisserie et la Réserve Naturelle de la Météorite.

Madame la Principale du Collège sollicite donc la Communauté de Communes Ouest Limousin afin qu'une aide financière soit versée dans le cadre de la participation aux frais de déplacement liés à ce projet pédagogique, lesquels frais de déplacement sont intégralement à la charge des établissements.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 3799,22 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de l'élimination des déchets de venaison aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine,

- **DIT** que le versement de cette subvention sera toutefois sous-tendu par la fourniture par la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne à la Communauté de Communes Ouest Limousin, de toutes les données relatives aux déchets de venaison dans le cadre de la campagne 2019/2020 de lutte contre la propagation de la tuberculose bovine (nombres d'animaux abattus par espèce, nombres d'animaux porteurs des germes de la maladie par espèce, lieux d'abattage des animaux, etc...)

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 350,00 € au Collège du Parc de Saint-Mathieu dans le cadre de la participation aux frais de déplacement inhérents à la réalisation du projet pédagogique dénommé « poussières d'étoiles »,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2021, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD